

## Législatives 29 Avril 2017

### GUIDE PRATIQUE

Petit vade-mecum pour répondre aux questions que vous nous poser le plus souvent.

#### **Le « R 39 »... qu'est ce que c'est ?**

La propagande appelée R39 (référence à l'article du code électoral), ce sont

**Le bulletin de vote**, (qui est envoyé par courrier à tous les électeurs-trices et également aux mairies)

**La circulaire ou profession de foi** (qui est envoyée par courrier à tous les électeurs-trices)

**L'affiche officielle** (qui est collée sur les panneaux officiels environ 10 jours avant l'élection.

Ces documents ne font pas partie des documents de campagne et ne figurent pas dans le budget de campagne. Ils doivent être payés « à part » par le candidat.

- Si le résultat dépasse 5%, ils sont remboursés par l'Etat.

- Si le résultat est inférieur à 5 % ils restent à la charge du candidat.

Pour EELV ils sont pris en charge (payé) par le parti pour les résultats moins de 5 %.

C'est pourquoi ils sont gérés par le national en lien avec les instances régionales, *pour des motifs budgétaires, de cohérence graphique nationale et de volume d'impression*

Comme il s'agit de très gros tirages (moyenne de 95 000 exemplaires par candidat-e) l'impression est confiée nationalement à 3 imprimeurs ayant l'habitude de traiter ces questions avec les difficultés logistiques et techniques afférentes

#### **Mais avant d'imprimer, il faut faire la création (maquettes) les photos et la mise en page**

Plutôt que de laisser chaque candidat se débrouiller tout seul, le siège détache une équipe spécifique pour assurer la création la mise en page et la fabrication d'environ 500 bulletins, 500 circulaires A4 et 500 grandes affiches dans des délais très courts.

Pour cela il faut mettre en place des procédures rigoureuses mais les plus simples possibles.

## Synthèse procédure pour la fabrication du R39

### 1- Les photos

La première étape : de fournir les photos, du titulaire et remplaçant-e  
(ensemble ou séparément)

pour cela il faut les déposer par internet à l'adresse

**depots.eelv.fr.**

**Date limite : le 5 mai 2017**

### 2- Les textes :

Deuxième étape fournir les textes de la profession de foi (présentation du candidat et remplaçant et texte principal)

Pour cela il faut aller saisir sur internet à l'adresse

**saisie.eelv.fr**

**Date limite : le 9 mai 2017**

**Il nous faut en urgence, les noms prénoms des remplaçant-e-s**

et les adresses réseaux sociaux si vous souhaitez qu'ils soient mentionnés sur l'affiche

**Mardi 2 mai :** nous fournirons **un point** aux secrétaires régionaux **sur l'état d'avancement** des photos et des textes. En attendant vous pouvez aller voir la photothèque du parti sur internet à l'adresse **photos.eelv.fr** bouton législatives pour voir toutes les photos arrivées (taper le numéro de département dans la recherche).

## Explications procédure pour la fabrication du R39:

### Les photos : explications

les photos sont utilisées pour l'affiche et la profession de foi. Elles doivent être de bonne qualité (un cahier des charges a été réalisé).

Vous avez le choix d'être ensemble (côte à côte) ou séparément (titulaire en grand, remplaçant-e en médaillon). C'est la même photo qui figurera sur l'affiche et la profession de foi.

Si aucune photo n'est fournie le 5 mai, l'affiche ne sera pas réalisée et pour la profession de foi, une photo d'agrément remplacera la photo du titulaire.

Pour déposer la photo, c'est très simple, il suffit d'aller sur internet, de taper [depots.eelv.fr](http://depots.eelv.fr) (sans accents) pas besoin de mot de passe, cliquer sur invité et glisser la photo.

**Attention très important :** la photo (donc le fichier informatique) doit porter le nom de la circo suivi de tit pour le titulaire et rem pour le remplaçant ou titrem si vous êtes ensemble.

Exemple : **33-03tit** et **33-03rem** ou **33-03titrem**

***Si la photo n'est pas nommée ainsi nous ne pourrons pas la trouver et la traiter.***

### Saisie des textes : explications

Vous avez la possibilité de saisir directement vos textes et vous voyez la mise en page se faire « en direct ».

Pour cela vous n'avez besoin de votre numéro de circo et d'une adresse mail.

**Attention** bien cliquer à l'entrée sur le bouton vert, « *je fais la profession de foi, le bulletin et l'affiche* »

Si vous cliquer sur le bouton rouge « *je fais uniquement le bulletin...* »

Vous n'aurez pas de profession de foi et vous ne pourrez pas revenir sur la fiche. (si vous l'avez fait par erreur nous envoyer un mail). Ce bouton est destiné aux candidat-e-s en union.

Ensuite, suivre les explications, il y a généralement **un petit point d'interrogation** à côté de chaque rubrique, n'hésitez pas à cliquer dessus, il donne quelques infos.

**Vous pouvez commencer à saisir** votre profession de foi même si vous n'avez pas tous les textes. **Vous pourrez y revenir dessus** autant de fois que vous voulez tant que vous

n'avez pas cliquer « *valider définitivement* ». mais vous devez cliquer sur le bouton « **enregistrer** » à chaque étape.

Vous avez le choix entre deux maquettes (pour les cas particuliers nous contacter)

Attention aux éventuels droits sur des photos fournies, et pour les réseaux sociaux (Facebook, twitter etc.) **ne pas copier des liens** mais taper l'adresse la plus courte possible.)

Pour le texte principal, un texte générique est mis à votre disposition. Vous pouvez vous en inspirer, le modifier, ou l'utiliser tel quel. Le bouton ne sera opérationnel que le 2 mai, en attendant vous pouvez le retaper.

Si aucun texte n'est saisi c'est ce texte générique qui sera mis par défaut.

Les photos vont apparaître progressivement sur les professions de foi, une fois qu'elles auront été traitées pour les affiches.

Pendant toutes ces étapes, vous voyez des prévisualisations. Dès que vous êtes sûrs de votre saisie vous pourrez cliquer sur « valider définitivement ».

Votre profession de foi sera créée, vous pourrez l'imprimer, mais plus la modifier.

Une vérification orthographique et typographique sera réalisée avant envoi à l'imprimerie. Nous nous chargeons de l'envoyer à l'imprimeur et l'imprimeur se charge de la logistique et des livraisons.

Si vous souhaitez commander des quantités supplémentaires pour vous (à utiliser comme tract) vous aurez la possibilité de le faire une fois la fiche « *validée définitivement* ».

Attention cette option est payante, ces suppléments doivent obligatoirement être facturés sur le compte de campagne et ne feront pas l'objet d'un remboursement pour les moins de 5 % et ne font pas partie de la prise en charge nationale.

Donc vous assurez au préalable que vous pourrez payer, et indiquer une adresse de livraison précise (attention frais de port en sus) les livraisons ne pourront intervenir qu'à partir du 29 mai.

## **Le bulletin de vote**

Il est fait simultanément sur [saisie.eelv.fr](http://saisie.eelv.fr), vous ne le voyez pas encore mais il va apparaître bientôt. Il sera en une couleur verte.

### **Attention sur l'orthographe des noms et notamment les accents et tirets.**

L'orthographe, tirets accents etc. ... sur le bulletin doit être exactement identique à votre dépôt de candidature, sinon le bulletin est rejeté.

#### Exemple :

sur le bulletin on écrit *Amelie Poulain*

au moment du dépôt des candidatures *Amélie Poulain*

le bulletin risque d'être invalidé

**Si vous avez un doute au moment de la saisie, et/ou ne savez pas faire des accents sur les majuscules, saisissez en minuscules avec les accents au bon endroit.**

Normalement votre bulletin sera prêt avant les dépôts des candidatures, vous pourrez l'imprimer pour ne pas faire d'erreur au moment du dépôt.